

11.04

# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
15 MARS 2022

Présidence : Dominique GLUR

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 10/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la mise en place d'un système de gestion de temps et des salaires
6. Préavis No 11/2022 relatif à l'abrogation de règlements communaux obsolètes
7. Préavis No 12/2022 concernant la mise en place et l'exploitation d'un nouveau SIT communal
8. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

**Le Président** ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

### 1. Appel

Présents : 49

Excusés : 6

Absent : 0

**Le Président** rappelle que les mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus ont été levées, ce qui signifie que les séances du Conseil communal peuvent à nouveau avoir lieu dans notre salle habituelle, que le masque n'est plus obligatoire et qu'il n'y a plus d'obligation de respect des distances. Les séances du Conseil, comme les séances de travail, peuvent donc à nouveau avoir lieu normalement et peuvent être suivies de parties conviviales.

Toutefois, la pandémie n'a pas encore totalement disparu. Il n'est donc pas obligatoire de se faire de grandes embrassades et les personnes qui souhaitent continuer à porter le masque facial pour des motifs personnels sont libres de le faire. Si les nouvelles sont réjouissantes sur le plan pandémique, il n'en est malheureusement pas de même sur le plan géopolitique. La crise ukrainienne nous rappelle tristement la facette sombre de l'humanité et son incapacité à vivre en paix.

Gardons donc à l'esprit la chance que nous avons de vivre dans notre pays et de pouvoir nous réunir ce soir, en toute liberté, pour traiter de petites choses qui peuvent paraître bien futiles en regard des tristes moments que traverse actuellement la population ukrainienne.

## **2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021, approuvé par le Bureau le 14 décembre 2021, est soumis à l'assemblée.

**M. Ph. Weibel** lit une intervention de la Commission des finances, transcrite intégralement ci-après :

*« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

*La Commission des finances souhaite revenir sur l'intervention de M. Olivier Martin pendant la discussion sur le préavis 08/2021, à savoir (extrait du compte rendu publié dans le Froideville N°514) :*

*"La Commission des finances devrait s'occuper uniquement du financement du projet. Qu'elle intervienne sur les aspects techniques n'est pas juste dans le principe de fonctionnement."*

*La Commission n'est pas d'accord avec l'interprétation relatée ci-dessus et conteste le fait d'être intervenue sur les aspects techniques dévolus à la Commission ad hoc. En effet :*

*L'article 41 du règlement du Conseil communal stipule :*

*"La commission des finances est chargée d'examiner :*

*[...]*

*d) les demandes de crédit d'investissement*

*[...]"*

*Cet article ne limite en rien le champ d'investigation de la Commission.*

*Dans le cas d'espèces (Préavis 08/2021), la Commission a examiné :*

- 1. L'opportunité et la pertinence de la dépense – Pour quels bénéficiaires ?*
- 2. Le rapport coûts/bénéfice de l'objet (retour sur investissement) – CHF 35'000.00 pour 7 enfants qui prendront le chemin le plus court*
- 3. Les options abandonnées (Prolongation du chemin, raccourcissement)*
- 4. Le mode de financement*
- 5. La pérennisation de l'investissement (Dispositions pour préserver l'investissement)*
- 6. Les charges d'utilisation et de fonctionnement (Déneigement, goudronnage)*

*Tous ces éléments font partie de l'examen financier du préavis.*

*Dès lors, la Commission demande que cette intervention soit incluse dans le procès-verbal de la séance de ce soir et publiée dans les échos de la séance du prochain N° de "Froideville". »*

**Le Président** explique qu'après avoir pris contact avec la Direction des affaires communales et droits politiques, il est ressorti que notre règlement du Conseil communal laisse effectivement la liberté à la Commission des finances d'examiner les préavis sur demandes de crédit extrabudgétaires, sans vraiment lui définir de cadre.

Le Canton relève qu'il peut arriver que des points de friction apparaissent lorsque deux commissions se prononcent sur un même préavis, notamment quand leurs conclusions sont opposées.

Une piste de réflexion pour palier à cette problématique, si c'en est vraiment une, pourrait être de modifier notre règlement actuel pour délimiter plus précisément le type d'examen à faire par la Commission des finances, ou définir de ne pas soumettre toutes les demandes d'investissements à cette commission, en fixant par exemple un montant minimal ou maximal.

Une étude de modification de notre règlement du Conseil communal est en cours, notamment en vue de la création de la Commission environnement et énergie. La Commission ad hoc chargée de ce préavis devra donc également mener une réflexion au sujet de ce double examen de la Commission des finances et des commissions ad hoc. Cette analyse permettra de déterminer si une modification doit être soumise à votre approbation ou si la situation actuelle de double examen n'est finalement pas si problématique.

Conformément à la requête de la Commission des finances, l'intervention de M. Ph. Weibel sera incluse au procès-verbal de la séance de ce soir. Pour ce qui est de sa publication dans les échos de la séance du prochain « Froideville Infos », il appartient à la Municipalité de fixer la forme qui sera donnée à cette intervention.

Afin de respecter l'ordre du jour, le débat concernant ce sujet ne sera pas ouvert à ce stade mais une discussion générale pourra être menée en temps utile. Les Conseillers peuvent également faire part de leurs éventuelles remarques et propositions sur ce point, que ce soit au Bureau ou à la Commission ad hoc en charge de la modification du Règlement du Conseil communal, dont la composition est la suivante : Mme Floriane Martin (convocatrice), Mme Aude Bichovsky Suligoj, M. Vincent Rey (membre du Bureau), M. Cédric Von Rohr (membre de la Commission de gestion) et M. Adrien Waelti (membre de la Commission des finances).

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

### **3. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Le bureau électoral s'est réuni dimanche 13 février pour procéder au dépouillement des votations fédérales. A cette occasion, la participation a été timide puisque la participation des Cacatchoux s'est limitée à 45.5%. La tendance était générale puisque la participation cantonale était de 42.5% et de 44.2 % sur le plan national.

Les résultats sont les suivants :

1. L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine » a été balayée par 83% des votants (refusée à 81.6% sur Vaud et 79.8% en Suisse) ;
2. L'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » a été acceptée par 64% des votants (acceptée à 67.2% sur Vaud et 56.6% en Suisse) ;
3. La modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) a été refusée par 59.6% des votants (refusée à 59.5% sur Vaud et 62.7% en Suisse) ;
4. La loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias a été refusée par 52.3% des votants (acceptée à 57.1% sur Vaud et refusée à 54.6% en Suisse).

Une fois de plus, les Cacatchoux ont trouvé la bonne combinaison, ce qui n'est pas le cas des Vaudois et des Romands. Ne vous inquiétez pas, notre esprit suisse-allemand lors de cette votation n'est probablement pas complètement irréversible !

Je vous rappelle que les Cacatchoux sont invités à renouveler les autorités cantonales ce dimanche 20 mars. Si vous n'avez pas encore donné votre avis, n'oubliez pas de le faire. N'hésitez pas à venir faire une petite visite dimanche au bureau électoral, qui sera renforcé pour l'occasion.

Sans vouloir vous donner des indications de vote, je profite de mentionner à nouveau que deux membres de nos autorités communales se présenteront pour l'élection au Grand Conseil, soit MM. Jean-François Thuillard et Vincent Rey. Si vous hésitez encore sur le nom de candidats pour compléter votre bulletin de vote, et indépendamment d'un quelconque numéro de liste que vous pourriez glisser dans l'urne, sentez-vous libres de voter pour les candidats du village, jusqu'à deux fois par candidat.

Sur demande de la Municipalité, une séance extraordinaire a été agendée le mardi 17 mai 2022 afin de traiter deux préavis relativement urgents. Le Bureau a donc procédé aux nominations desdites commissions ad hoc pour ces deux objets selon les compositions suivantes :

- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la location d'une patinoire saisonnière, composée de M. Jean-Marc Porchet (convocateur) et Mmes Pascale Brouze et Jessica Witzig et MM. David Jaccoud et Olivier Pittet (membres) ;
- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la transformation de l'immeuble Belle-Vue, composée de Mme Joanne Kobel Dubail (convocatrice) et Mme Sylvie Leuthold et MM. Jérémie Dubois, Olivier Martin et Guillaume Porchet (membres).

Je vous prie d'ores et déjà de prendre bonne note de cette séance extraordinaire du Conseil communal dont je rappelle la date fixée au mardi 17 mai 2022.

Mercredi 9 mars dernier, M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, est venu faire la visite annuelle de notre commune. Cette visite n'avait pas pu être réalisée en 2020 et 2021 pour des raisons sanitaires. Elle a pu se tenir dans de parfaites conditions cette année et a été suivie d'un repas partagé avec les autorités de Lussery-Villars.

A cette occasion, le 1<sup>er</sup> citoyen du district a constaté la bonne tenue de la Commune et a relevé les excellentes relations existantes entre les autorités exécutives et législatives, ainsi qu'au sein de celles-ci.

L'association Porte-Bonheur nous a écrit un courrier le 18 janvier 2022 afin de remercier l'ensemble du Conseil communal pour votre don généreux de fin d'année au bénéfice de leur association. Vous pourrez trouver ce courrier en annexe du procès-verbal de la séance de ce soir.

La crise ukrainienne ne doit pas nous faire oublier que proche de chez nous des gens ont également besoin de notre soutien et de notre générosité.

Pour en revenir à la situation en Ukraine et à son caractère exceptionnel, comme vous, j'ai eu le plaisir de voir que les citoyennes et citoyens de ce pays se sont largement mobilisés pour venir en aide à ces personnes lourdement touchées par la guerre.

Votre Bureau vous ayant déjà sollicités lors du dernier conseil de l'année, nous ne voulons pas vous imposer une nouvelle et généreuse donation de votre jeton du jour. Néanmoins, devant la désolation des destructions, l'exode massif en cours et l'immensité des besoins, nous sommes à l'écoute de toute proposition allant dans le sens d'un élan de solidarité du Conseil pour l'Ukraine. N'hésitez donc pas à demander la parole au point 8 de l'ordre du jour !

Vous l'avez peut-être constaté, une mise à jour du site de Froideville a été effectuée, notamment au niveau des sociétés locales. Aussi, si vous deviez constater qu'un club, association ou amicale n'y figure pas, n'hésitez pas à informer leurs responsables qu'il leur est possible d'y figurer, soit en s'inscrivant directement sur le site, soit en prenant contact avec le greffe municipal.

Par ailleurs, ces mêmes sociétés peuvent également communiquer à l'administration les dates de leurs manifestations ouvertes au public afin de compléter le memento des loisirs sur le site afin que chaque Cacatchou soit informé de l'incroyable offre associative que propose notre belle commune !

A ce sujet, je vous laisserai consulter ce memento des loisirs et vous constaterez qu'il s'est considérablement étoffé depuis notre dernière séance. Vous y trouverez les dates des représentations de la prochaine comédie musicale, des activités proposées par la Jeunesse, de l'Abbaye, du Dégel Festival, de la Rue du Four, de la Kermesse villageoise, du loto du foot, des soirées théâtrales et j'en passe.

Consultez donc le memento des loisirs sur le site de Froideville et faites-en sorte qu'il soit à jour.

Je profite de souligner en passant l'excellente initiative de la Municipalité de participer à l'opération « Coup de balai » le samedi 26 mars prochain. N'oubliez pas de vous inscrire. Le délai est fixé à ce vendredi 18 mars.

Avec le retour des beaux jours, le Bureau vous propose d'agender une première sortie du Conseil afin de nous permettre de faire un peu mieux connaissance. Celle-ci se déroulera à Froideville, le samedi 25 juin.

A cette même date aura lieu le Dégel Festival. Rassurez-vous, il n'y aura pas de conflit d'agenda. La sortie débutera le matin pour finir dans l'après-midi. Cela vous laissera l'opportunité de poursuivre les réjouissances en musique et sans prendre la voiture !

A la fin du mois de janvier, Mme Magali Thévoz a terminé son activité au sein de l'administration communale de Froideville. Elle a en effet décidé de profiter d'une offre d'emploi similaire proposée au sein de l'administration de Daillens où elle est domiciliée.

Nous la remercions pour son travail en faveur de notre Commune, et plus particulièrement pour les bonnes relations qu'elle a toujours entretenues avec le Bureau du conseil. Nous lui souhaitons une bonne suite de carrière et beaucoup de courage chez « lè Radze-buli » ou mangeurs de bouilli.

Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à sa remplaçante avec laquelle nous nous réjouissons de collaborer. Nous laissons la primeur de l'annonce de son nom à la Municipalité.

Pour finir en beauté mes communications, je voulais souhaiter la bienvenue à la petite Juliette Chassot, née le 16 janvier 2022, fille de Jennifer Cabido et de Jeremy Chassot. Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux heureux parents, ainsi qu'à cette nouvelle Cacaboutchou.

(NDR : L'assemblée applaudit cette bonne nouvelle !)

Il semble de surcroît que cette année s'annonce riche en heureux événements au sein du Conseil communal puisque, selon certaines rumeurs, trois Conseillers devraient convoler en justes noces durant la belle saison. Je ne mentionnerai toutefois aucun nom à ce stade... »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **5. Préavis No 10/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la mise en place d'un système de gestion de temps et des salaires**

**M. D. Schwarz** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Jean-Louis Meylan prend soin de nous expliquer les méthodes manuelles (Excel) actuelles de notation des heures des employés communaux, ainsi que les différentes manipulations à effectuer pour que les répartitions monétaires se fassent dans les différents dicastères et les différents comptes de la Commune.

Remarques préliminaires :

1. Il s'agit d'une obligation légale (Loi sur le Travail, Ordonnance sur le Travail) que de noter et comptabiliser les heures des employés, et donc une simple application de la loi ;
2. Cela représente un gain de temps significatif pour la boursière communale ;
3. La mise en place d'un tel système informatique permet de limiter les manipulations humaines et ainsi d'éviter les erreurs (gestion automatique des salaires) ;
4. Cela permet le suivi en temps réel de la répartition des coûts dans les différents dicastères (planification des dépenses) ;

5. Cela permet de limiter les conflits avec les employés et une équité de traitement des employés ;
6. Il s'agit d'une aide au management (planification, absences, services de piquet, etc.) ;
7. Le choix est celui d'un logiciel compatible avec les systèmes actuellement utilisés par la Commune.

La Commission est unanime sur le fait que la transformation digitale de l'administration et le respect de la loi doivent être envisagés rapidement.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sans emprunt, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission s'est attachée à bien comprendre le fonctionnement du système afin de garantir une image des temps, passés sur les différents dicastères, la plus proche possible de la réalité. Elle a aussi voulu connaître les dispositions prévues pour assurer le bon traitement des informations récoltées. Elle a enfin insisté sur la nécessité d'une suppléance efficace en cas d'absence de la boursière.

La Commission a aussi noté que l'amortissement du préavis se fera par un prélèvement de CHF 28'000.00 à la réserve « Parc informatique » et un amortissement du solde en une fois, le financement étant couvert par les liquidités courantes.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 40'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 10/2022 est approuvé. Il y a un avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 38'000 en vue de l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires à la gestion électronique des temps de travail et des salaires ;
- 2) de prélever CHF 28'000.00 de la réserve « parc informatique » ;
- 3) d'amortir le solde en une fois ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement avec les liquidités courantes.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

#### **6. Préavis No 11/2022 relatif à l'abrogation de règlements communaux obsolètes**

**M. E. Blaser** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : après discussion, la Commission a constaté que le Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles, ainsi que le Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Froideville avaient été imposés par le Canton.

Avec les changements des lois cantonales auxquelles ils se référaient, ceux-ci n'ont pas été mis à jour par de nouveaux textes communaux, les textes cantonaux pouvant directement s'appliquer. De ce fait, ces deux règlements sont devenus caducs.

Ainsi pour éviter toute forme d'inflation réglementaire, il serait préférable de les supprimer.

En conclusion, la Commission vous propose d'accepter à l'unanimité le préavis No 11/2022, en acceptant d'abroger les deux règlements communaux.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 11/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'abroger le Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 17 mai 1991 ;
- 2) d'abroger le Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Froideville du 12 mai 2006.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **7. Préavis No 12/2022 concernant la mise en place et l'exploitation d'un nouveau SIT communal**

**M. J. Abt** donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : à titre liminaire, M. Philippe Heller prend soin de nous expliquer la gestion des infrastructures communales et la nécessité d'avoir des plans à jour afin de planifier les travaux d'entretien et/ou les nouvelles infrastructures. Actuellement l'information est dispatchée entre le SIT actuel et les différents intervenants.

Remarques préliminaires :

1. Il s'agit d'une obligation légale d'avoir des données à jour ;
2. La mise en place d'un tel système permet de gérer les budgets ;
3. Cela permet la mise à jour et la centralisation des informations concernant les données de la Commune ;
4. Cela entraîne la suppression des systèmes parallèles.

La Commission est unanime sur le fait que la mise à jour des informations ainsi que la centralisation des données et du savoir-faire doivent être effectués rapidement.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission vous demande d'approuver le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

**M. Ph. Weibel** donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'objectif de ce nouveau SIT est de réunir dans un seul et même outil les informations contenues dans le SIT actuel et celles se trouvant dans la tête d'un petit nombre de personnes-clés détentrices de savoirs essentiels au bon fonctionnement des réseaux eaux potable (EP), eaux claires (EC), eaux usées (EU) et éclairage public. Cet outil doit permettre à la Municipalité de prendre les bonnes décisions et aux générations futures de retrouver les informations nécessaires à la bonne gestion des infrastructures essentiellement souterraines de notre Commune.

Ces infrastructures ont une durée de vie pouvant aller facilement jusqu'à 80 ans. La Commission a tenu à connaître les dispositions prévues pour garantir l'exhaustivité et l'actualisation des données au cours du temps. Elle a aussi pris note que le financement se fera avec les liquidités courantes et que l'amortissement s'étendra sur une période de 5 ans. Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 30'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**Le Président** ouvre la discussion sur le préavis.

**M. L. Gattlen** demande s'il serait possible, de manière générale, de présenter dans tous les préavis un tableau avec d'un côté les coûts ponctuels et de l'autre les coûts annuels récurrents, comme cela a été fait dans le préavis No 10/2022.

La Municipalité prend note de cette demande.

**Mme S. Leuthold** remarque que le coût de la maintenance annuelle est plus élevé qu'actuellement et demande quelles sont les prestations supplémentaires comprises dans ces coûts.

**M. Ph. Heller** répond que le système actuel est très basique et statique et que la commune ne peut pas le modifier, tout devant passer par le géomètre. Le système proposé offre plus de flexibilité dans l'ajout des diverses couches d'informations et des données dans ces différentes couches. Certaines informations pourront être entrées dans le système directement par le personnel communal avant d'être validées par le géomètre.

**Mme S. Leuthold** redemande ce qui est compris dans les coûts de maintenance, et pas seulement les fonctionnalités supplémentaires du nouveau système.

**M. Ph. Heller** répond que ce coût de maintenance comprend le prix des licences informatiques pour ce nouveau système qui est plus complexe, plus fonctionnel et donc plus onéreux.

**M. L. Gattlen** demande si la phrase « [le montant de la maintenance sera intégré dans le budget annuel ordinaire.] *Il en va de même pour le suivi et la conservation à jour des données des réseaux, réalisés tant par le personnel de voirie que par le géomètre de notre commune* » représente des coûts cachés qui ne sont pas mentionnés dans le préavis.

**M. Ph. Heller** répond qu'il y a actuellement les frais d'informatique et les frais de géomètre pour maintenir les données à jour. Ces frais de géomètre vont perdurer car il faut continuer à tenir le système à jour, quel que soit le système utilisé.

**M. L. Gattlen** demande s'il est possible de faire une estimation de ces coûts supplémentaires qui semblent liés au préavis.

**M. Ph. Heller** répond que ces frais de géomètre ne sont pas vraiment liés au préavis car il y a une obligation de faire intervenir le géomètre à chaque fois qu'il y a des travaux. La commune fait un effort pour la mise à jour des données, qui représente la moitié du coût du préavis, et ces données doivent ensuite être maintenues à jour, ce qui a également un coût. L'avantage de ce système est que le personnel de voirie peut traiter directement certaines données, ce qui est moins coûteux que si le géomètre s'en occupe.

**M. Ph. Weibel** complète l'explication en indiquant que les coûts de géomètre seront couverts par les honoraires prévus dans chaque préavis de construction voté par le Conseil communal. Ces coûts sont donc connus par le Conseil communal.

**M. J.-F. Thuillard** ajoute que les frais de géomètre sont facturés au propriétaire, qu'il s'agisse de la commune ou d'un propriétaire privé.

**M. C. Vuilleumier** demande si le système sera accessible au registre foncier au cadastre, car il y a une interaction entre ces deux services et le géomètre.

**M. Ph. Heller** répond que les frais de géomètre prévus dans le préavis sont là pour mettre à niveau les données concernant l'éclairage public et les trois réseaux d'eau. Il n'y a pas d'interaction directe avec le registre foncier car on n'est pas au niveau des parcelles mais au niveau des infrastructures.

**M. C. Vuilleumier** s'étonne de cette réponse car le géomètre vérifie l'implantation des constructions et des conduites pour transmettre l'information au registre foncier.

**M. Ph. Heller** répond qu'à sa connaissance les conduites ne sont pas indiquées sur le registre foncier mais qu'il vérifiera cette information.

**M. Ph. Weibel** ajoute que le registre foncier mentionne effectivement les servitudes de passage de conduite.

**Mme S. Leuthold** demande quels sont les coûts pour la première année et quels sont ensuite les coûts récurrents chaque année.

**M. Ph. Heller** répond que l'ensemble des prestations indiquées pour un total de CHF 45'300.00 devraient être réalisées en 2022, même s'il est possible qu'une partie soit décalée sur 2023. Ces prestations permettront d'avoir un SIT à jour. Les frais récurrents pour les années suivantes sont de CHF 8'600.00 et concernent le maintien à niveau des informations.

**M. J. Chassot** demande la différence entre les frais de relevé par le géomètre, à CHF 125.00/h et les frais de saisie à un prix réduit de CHF 50.00/h.

**M. Ph. Heller** répond qu'il y a deux types de données : les données de la responsabilité du géomètre, qui doivent faire l'objet d'un relevé précis par ce dernier ; et les données d'exploitation, qui peuvent être saisies par d'autres personnes que le géomètre. Les frais de saisie sont prévus pour le cas où une personne devrait être engagée temporairement pour saisir ces données mais il n'y aura pas de frais supplémentaires si la saisie est faite par le personnel de voirie, notamment le fontainier.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 12/2022 est approuvé. Il y a un avis contraire et quatre abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 45'300.00 en vue d'effectuer une mise à jour du SIT communal ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement avec les liquidités courantes ;
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

## **8. Propositions individuelles et divers**

**M. C. von Rohr** rappelle que deux projets éoliens sont prévus autour du village, EolJorat Sud et EolJorat Nord, et qu'en date du 23 juin 2020, le Conseil communal a accepté une motion prévoyant :

- que la Municipalité de Froideville interdise sur l'ensemble du territoire communal de Froideville jusqu'au 31.12.2030 la construction de toute éolienne de plus de 50 m de haut ;
- que l'effet suspensif sur la construction de ces éoliennes s'applique jusqu'à ce que la Municipalité propose un préavis qui sera voté par le Conseil communal ;
- que la Municipalité, dans toutes les possibilités et les limites de ses moyens à disposition, s'oppose à la construction d'éoliennes sur les communes voisines ayant des impacts sur la commune de Froideville.

Le projet EolJorat Sud a récemment été accepté par le Tribunal fédéral et **il** aimerait savoir si la Municipalité a prévu de faire quelque chose à ce sujet durant les prochaines semaines.

**M. J.-F. Thuillard** indique que la Municipalité a appris comme tout le monde par voie de presse que le Tribunal fédéral avait rendu une décision concernant EolJorat Sud et rappelle que la Municipalité ne peut pas s'opposer à cet arrêt rendu par la plus haute instance du pays.

**Il** explique que le projet EolJorat Sud est régi par une ancienne procédure, en deux phases. Il y a d'abord la légalisation du projet, soit le changement d'affectation des parcelles concernées et le règlement des constructions qui va avec, sujet du récent verdict du Tribunal fédéral. Ensuite, il y a la mise à l'enquête des constructions par la ville de Lausanne mais si celles-ci n'ont pas besoin de dérogation, il y a peu de chance que l'on puisse s'y opposer.

Pour l'instant, à la connaissance de la Municipalité, la mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu et la Municipalité n'a pas encore discuté d'une éventuelle opposition à EolJorat Sud.

S'agissant d'EolJorat Nord, la Municipalité est en train de modifier son règlement des constructions mais le Canton, après une première lecture, ne voit pas d'un bon œil l'article concernant les éoliennes car celui-ci va à l'encontre du droit supérieur. **Il** rappelle que les Municipaux et les Conseillers communaux sont tous assermentés et se doivent donc de respecter les lois et les règlements.

La Municipalité n'a pas encore pris de décision sur la manière dont elle va agir par rapport à la motion déposée et aux projets éoliens, même si elle a bien compris la volonté du Conseil communal à ce sujet.

Toutes ces explications ne préjugent pas des oppositions possibles au règlement de police des constructions et aux mises à l'enquête futures, ni des procédures administratives et judiciaires que cela pourrait entraîner.

Le dernier contact avec les promoteurs d'EolJorat Nord date d'avant le verdict du Tribunal fédéral et la Municipalité est pour l'instant dans le flou quant au futur de ce projet.

**M. C. von Rohr** demande si la Municipalité reste attentive à ce qui se passe dans la commune de Lausanne.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la Municipalité surveille les mises à l'enquête qui sont déposées.

**M. C. von Rohr** demande si la Municipalité a envisagé de prendre contact avec les communes avoisinantes, dont la commune de Cugy qui est assez proactive.

**M. J.-F. Thuillard** explique qu'une rencontre était prévue avec le syndic de Cugy la semaine précédant la séance du Conseil mais qu'elle a dû être annulée pour des raisons de quarantaine.

**M. C. von Rohr** demande encore si des contacts ont été envisagés avec la commune de Lausanne et souhaite savoir s'il y a une proactivité de la part de la Municipalité car le sujet est important.

**M. J.-F. Thuillard** explique que la Municipalité fait son maximum dans ce dossier mais qu'elle ne peut pas aller contre les lois que tous les élus doivent respecter. De plus, la Municipalité ne peut pas faire de promesse qu'elle ne pourra pas tenir concernant le futur déroulé des deux projets éoliens, encore flou à ce jour.

**M. C. von Rohr** n'exige pas de promesses mais cherche à savoir si la Municipalité est active dans ce dossier.

**M. J.-F. Thuillard** explique encore une fois les démarches entreprises et répète que la Municipalité ne peut pas donner de réponse pour le moment mais tiendra le Conseil informé de l'avancée de ce dossier.

**M. B. Mathey** propose que les jetons de présence de ce soir soient reversés à la Chaîne du Bonheur dans le cadre de la crise en Ukraine.

**Le Président** le remercie pour cette idée et demande si quelqu'un s'y oppose.

L'assemblée accepte cette proposition.

**M. L. Gattlen** demande s'il est vrai que le règlement de police des constructions va être révisé.

**M. J.-F. Thuillard** répond que ce règlement doit effectivement être révisé car il est lié au plan d'affectation communal qui est actuellement en cours de révision.

**M. L. Gattlen** souhaite que ce règlement soit présenté avant la séance lors de laquelle il devra être approuvé.

**M. J.-F. Thuillard** explique que les personnes les plus concernées sont les propriétaires touchés, qui seront convoqués dans un premier temps. Dans un deuxième temps, une séance d'information publique aura lieu soit avant la mise à l'enquête, soit au début de la mise à l'enquête du règlement.

**M. O. Martin** ajoute que les Conseillers peuvent se faire une idée en se rendant sur le site de la commune de Poliez-le-Grand, plus avancée que nous sur ce sujet.

**M. D. Freymond** demande si la Commune a le projet d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

**M. Ph. Heller** explique que le budget 2022 prévoit une somme de CHF 10'000 pour le dicastère Environnement et qu'une partie de ce montant servira à développer un Plan Energie Climat communal, cofinancé par le Canton. Ce plan prévoit un ensemble de mesures proposées par le Canton qui doivent être en partie reprises et développées par la Commune et parmi ces mesures figure la mobilité électrique, notamment la pose de bornes pour véhicules électriques.

**M. J.-F. Thuillard** ajoute qu'il y a plusieurs années la Municipalité avait pris contact avec une société de la région qui proposait des bornes électriques mais le projet ne s'était pas fait car la Commune devait fournir les places de parc et financer l'installation des bornes sans aucun retour, ce qui revenait à un soutien d'environ CHF 30'000.00 pour une société privée qui vendait de l'électricité.

**Mme A. Bichovsky Suligoj** demande si l'emplacement de ces bornes a déjà fait l'objet d'une étude.

**M. Ph. Heller** répond qu'aucune étude n'a été faite à l'heure actuelle.

**M. S. Zoëll** souhaite savoir s'il y a de nouvelles informations concernant le chemin des Pierres, qui est très fréquenté et se dégrade rapidement.

**M. J.-F. Thuillard** répond que la situation n'a pas changé mais que la Municipalité va relancer la DGMR, en rappelant que le but n'est pas de fermer ce chemin.

**Mme S. Leuthold** aimerait un rappel de la situation de ce chemin pour les nouveaux Conseillers.

**M. J.-F. Thuillard** explique que le chemin se trouve entièrement sur le territoire de la commune de Froideville mais que la commune n'est propriétaire que du premier tiers du chemin, en partant du Centre sportif, tandis que les deux autres tiers sont la propriété du Canton. La partie cantonale du chemin a un statut précaire, ce qui signifie qu'elle n'a pas de statut particulier car il s'agit d'un chemin forestier amélioré au fil des années et que sa réfection n'est pas prioritaire.

Si on veut refaire une route large, il faut compenser les zones de forêt utilisées pour la route en créant de nouvelles zones de forêt à proximité, sur le territoire de la commune. Il est également possible de refaire la route, dans le gabarit actuel, entièrement aux frais de la Commune.

**M. C. Vuilleumier** souhaite que la Municipalité crée un document officiel à l'attention des propriétaires concernant leurs obligations en matière de contrôle des bâtiments, notamment pour les ramoneurs et le contrôle des installations de chauffage. En effet, les prestataires ont tendance à multiplier les interventions chaque année en contrôlant chaque fois un point différent.

La Municipalité prend note de la demande et réfléchira à la création de ce document.

**Le Président** rappelle la date de la séance supplémentaire du mardi 17 mai et de la sortie du samedi 25 juin. Pour la sortie, le plan « beau temps » est un tournoi de pétanque et une grillade et le plan « mauvais temps » est en préparation.

**M. A. Bouhedja** précise qu'il faudra rapidement déterminer le nombre de personnes intéressées afin de finaliser les réservations auprès des partenaires et ajoute que cette idée a pour but de permettre de renouer des contacts sociaux entre nous et avec les sociétés locales, ce qui a passablement été mis à mal durant les deux dernières années.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite un excellent début de printemps et de très joyeuses fêtes de Pâques à tous et lève la séance à 21h21.



### CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur

Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 20 mars 2022



# PORTE BONHEUR

ASSOCIATION PORTE-BONHEUR

Case postale 107

1401 Yverdon-les-Bains

+41 (0) 26 664 01 90

Requis:	
03 FEV 2022	
Mont	Photocopie
JFT	
MG	
JLM	
PH	
PAW	
Transmis	

**Commune de Froideville**

Rue du Village

**1055 Froideville**

Yverdon-les-Bains, le 18 janvier 2022.

**Don**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions infiniment pour votre soutien, votre geste et votre engagement.

Grâce à l'attention que vous portez à l'association Porte-Bonheur et en partageant son message, vous offrez à des enfants de tous âges l'opportunité de se construire malgré le deuil.

""Chaque rêve réalisé est un sourire retrouvé""

En vous vous remerciant encore une fois chaleureusement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Association Porte-Bonheur

Jean-Philippe Raymondaz  
Vice-président

Sophie Bianchi  
Caissière



## Communications au Conseil communal

### Séance du 15 mars 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

#### 1. Changements et mesures d'urgence à l'administration communale

Madame Magali Thévoz, après cinq années de bons et loyaux services au sein de notre administration, a donné sa démission au 31 janvier dernier. Nous remercions très sincèrement Madame Thévoz pour son engagement au service de notre collectivité pendant ces années. Pour pallier son départ, nous avons engagé Madame Sylvie Schwab au 1<sup>er</sup> mai prochain. Actuellement, Madame Schwab ayant des disponibilités, elle travaille en tant que temporaire environ 1 jour par semaine. Nous souhaitons plein succès à Madame Schwab pour son nouvel emploi.

Nous avons également reçu la démission de Madame Pauline Hauswirth, effective au 31 mars prochain. Nous en prenons acte et la remercions pour son travail durant huit ans.

Notre boursière étant en arrêt maladie depuis fin janvier et afin d'assurer un service au sein de notre bourse communale, nous avons engagé temporairement Mme Nicole Coronel pour trois mois depuis le 1<sup>er</sup> mars. Un prestataire externe, Monsieur Manuel Portela renforce notre équipe un jour par semaine, pour une durée indéterminée.

Cette solution nous permet d'assurer le service et de réfléchir sur une solution pérenne.

#### 2. PNP Jorat - Recours contre la décision de classement

Comme déjà annoncé, nous avons fait recours auprès du Tribunal Cantonal contre la décision de classement de quelques 440 hectares de forêts lausannoises bordières de notre territoire communal.

L'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour de droit administratif et public, du 12 janvier 2022 a débouté complètement notre opposition et reconnu du bout des doigts notre droit de s'opposer.

Après s'être entretenu avec les autres parties déboutées, c'est-à-dire la Commune de Cugy et un propriétaire privé proche de la zone concernée, qui est le seul reconnu ayant droit de recours selon la justice, et sur conseil de nos avocats respectifs, nous avons décidé de faire recours commun auprès de l'instance supérieure, c'est-à-dire le Tribunal Fédéral, afin de faire valoir nos droits dans ce dossier.

Nous espérons enfin être entendu dans ce dossier de création de Parc Naturel Périurbain mettant en zone de réserve plus de 440 ha de forêts productrices notamment et c'est sans parler de la zone de transition qui n'est à aucun moment évoquée, ni de la problématique du projet d'éolienne dans un secteur devant revenir à son état naturel.

Nous ne manquerons de vous tenir informés au fur et mesure de la procédure.

### 3. PACom - plan d'affectation communal

A mi-décembre, nous avons reçu le retour de l'enquête préalable cantonale dans le cadre du dossier de révision de notre PACom (plan d'affectation communal). Ce retour nous a confirmé que la marge de manœuvre de l'Autorité communale est proche de zéro concernant la possibilité de conserver quelques surfaces de terrain légalisé pour de l'habitation.

Actuellement, en partenariat avec notre bureau d'aménagement du territoire et sur conseil de notre avocat, nous effectuons les dernières corrections selon les obligations cantonales reçues.

Plusieurs propriétaires seront malheureusement touchés par des mesures de dézonage, ce que nous regrettons.

Avant de mettre ce dossier à l'enquête publique, nous allons convoquer tous les propriétaires touchés par les mesures post-LAT, afin de leur expliquer la situation et les conséquences.

Ensuite, une information publique sera organisée conjointement avec le début de la mise à l'enquête.

Nous espérons pouvoir lever notre zone de réserve dès que nous serons arrivés au terme de cette périlleuse procédure.

### 4. Coup de balai

Première proposition du dicastère Environnement nouvellement créé, notre participation à l'opération cantonale « *Coup de Balai* » du samedi 26 mars prochain s'inscrit également dans une volonté de renouer le contact avec la population après deux années on ne peut plus difficile pour les relations sociales.

Ne nécessitant qu'un financement marginal pris sur le budget communal, soit l'envoi des flyers et un peu de matériel d'équipement, cette matinée de nettoyage de notre commune débutera à 9h dans le local de la voirie. Après un café-croissant d'accueil et la distribution du matériel nécessaire (gants, pinces, sacs), les équipes seront réparties dans différents secteurs de la commune pour aller à la cueillette des déchets. Le retour en fin de matinée, toujours au local de voirie, sera l'occasion de partager le verre de l'amitié... et de peser nos déchets ainsi recueillis !

Merci de jouer le jeu à l'embellissement de notre commune... et de renvoyer rapidement votre inscription à l'administration communale, si ce n'est déjà fait !

### 5. Projet de patinoire saisonnière 2022-2023

Les sociétés locales de notre commune nous offrent un large panel de possibilités d'activités pour nos habitants, qu'elles soient culturelles, sociales ou sportives. Depuis 2010, une première analyse de faisabilité avait été entreprise par le Centre nordique de Froideville pour étoffer l'offre en saison hivernale par l'implantation d'une patinoire saisonnière mobile. Ce débat avait éveillé la Municipalité déjà en 2012 sur l'opportunité d'implanter une structure de glace provisoire sur un de ses sites.

La Municipalité a la certitude, à l'instar de toutes les communes qui ont proposé des patinoires mobiles durant la saison hivernale, de garantie de succès populaire qui réjouira les habitants favorisant les contacts et la convivialité et deviendra à coup sûr, un vrai lieu de rencontre.

Bien entendu, indépendamment de notre population, cette activité jouera un rôle central hors de nos frontières communales et l'on peut s'attendre à un fort intérêt auprès des populations voisines et sans oublier les élèves de notre association qui trouveront de quoi satisfaire et profiter particulièrement de ce sport, lors des magnifiques journées sans neige et qui plus est, au-dessus du brouillard.

#### *Le projet*

La firme suisse LaPati propose des kits de patinoires démontables et fixes. Notre choix se porte sur une patinoire démontable de 450 m<sup>2</sup> qui serait utilisée 120 jours dans cette prochaine saison soit du 12 novembre 2022 au 11 mars 2023. LaPati peut prendre en charge tous les aspects entrant en compte

dans l'exploitation d'une patinoire : le montage et le démontage des installations, la mise en glace initiale et le suivi, le stockage du matériel pendant l'été. Ils louent également le matériel d'entretien, des stocks de patins à louer et d'autres accessoires. La Municipalité propose de couvrir l'installation par une tente pour des raisons évidentes en cas de pluie et de neige, garantissant un emploi des installations en tout temps.

### **Implantation**

Après avoir analysé plusieurs sites, la Municipalité estime que le site de l'ancien terrain de football au chemin du Lavoir est le mieux à même de respecter les différents critères, que ce soit localisation, infrastructures existantes, proximité des écoles et de la ligne tl 60 pour ne citer que les points principaux.

Une commission extramunicipale se penche depuis le mois de janvier 2022 sur le projet. Non seulement composée d'une forte délégation de la Municipalité, 2 membres de notre commission des finances, ainsi que du président du CNF complètent ce comité de pilotage.

Un préavis vous sera soumis le mardi 17 mai 2022 et nous aurons loisir d'en rediscuter en détail.

### **6. Population**

La population du Canton de Vaud a augmenté de 8'581 résidents en 2021, soit 1,1% d'augmentation, pour se porter à 823'881 habitants fin 2021.

Par contre, pour notre commune, et ceci pour la première fois depuis 2003, nous avons diminué en nombre. Nous avons perdu 21 habitants l'année passée. Nous étions 2'694 fin 2020 et nous enregistrons 2'673 résidents fin 2021, ce qui fait une diminution de 0,8%.

### **7. Rencontre des sociétés locales**

En date du 9 février dernier, nous avons enfin à nouveau pu rencontrer les représentants de nos sociétés locales. Ce moment d'échanges a permis aux différentes sociétés de notre commune, de se présenter, de faire connaissance entre elles et de nous remonter leurs joies ou éventuellement leurs inquiétudes.

La Municipalité a toujours plaisir à les rencontrer et nous réitérons nos remerciements à toutes et tous pour l'engagement qu'elles et qu'ils mettent à animer notre village par leurs différentes activités.

### **8. Tour de Romandie - étape d'Echallens**

Le 28 avril prochain, l'étape d'Echallens du Tour de Romandie 2022 traversera notre commune.

Nous verrons la caravane du tour arriver depuis Bottens, traverser notre village et s'en aller direction Thierrens.

Cet événement sportif, de renommée internationale est une magnifique vitrine pour notre région et spécialement le Gros de Vaud, puisque Echallens a la joie d'accueillir une étape en boucle, c'est-à-dire le départ et l'arrivée sera au centre de notre chef-lieu.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter.

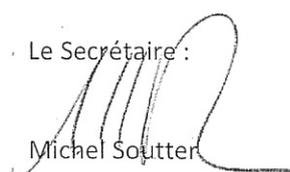
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

  
Michel Soutter

